

Destination Gers



G
C



#2017 | Campagne embellissement et cadre de vie

- Présentation / Pourquoi s'inscrire ?
- L'organisation dans le Gers
- Que regarde le jury départemental ?
- Réseaux, conseils, partages
- Calendrier

Le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris permet de promouvoir toute action menée en faveur du développement des Espaces Verts, de l'amélioration du cadre de vie et d'encourager tout effort contribuant à l'image d'une Destination Gers accueillante.

P réSENTATION



Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des Villes et Villages Fleuris valorise et récompense les actions des collectivités et la création d'un patrimoine végétal propice à la qualité de vie et le développement d'un environnement local favorable au bien-être des habitants. Il atteint aujourd'hui une nouvelle dimension avec l'attention portée à la qualité de l'accueil et à la préservation du lien social. Le Concours des Villes et Villages Fleuris est gratuit et ouvert à toutes les communes. Il se déroule à quatre échelons : les communes, le département, la région et le niveau national (CNVVF). C'est l'équilibre des opérations menées pour chaque niveau qui garantit la bonne organisation du label.

P ourquoi s'inscrire ?



Ce concours s'inscrit dans une politique globale d'environnement, qui vise à développer l'attractivité et la qualité de vie de son territoire tout en :

- contribuant à **l'amélioration du cadre de vie** par le développement des espaces paysagers privés et publics.
- participant à **l'image de la commune**, dont il est un élément important, et peut être un outil de communication efficace.
- représentant un réel **outil de promotion touristique**, soit comme produit touristique à part entière et toujours comme élément de qualité de l'accueil.
- jouant un **rôle économique** par ses retombées et les emplois générés dans les secteurs de l'horticulture et du paysage, ainsi que dans le domaine du tourisme.
- jouant un **rôle social** du fleurissement par son aspect fédérateur, véritable facteur de cohésion sociale.
- jouant un **rôle éducatif** enfin par la sensibilisation des plus jeunes au respect de l'environnement et à l'effort d'amélioration du cadre de vie.

L ans le Gers



L'embellissement durable du Gers repose sur la qualité du végétal qui met en valeur le patrimoine bâti de nos villages. La préservation des paysages et de la biodiversité doit également permettre le développement des activités de loisirs et du tourisme...; le label des villes et villages fleuris est également un véritable levier de développement touristique.

Le CDT Destination Gers organise le concours départemental des villes et villages fleuris pour le compte du Conseil Départemental.

Cette opération s'inscrit pleinement dans l'action départementale Agenda 21 du Conseil Départemental du Gers ainsi que sur le positionnement stratégique tourisme de la marque **TerraGers®**, portée par le CDTL qui intègre toutes les actions sur le thème du tourisme et qui rend lisible une offre qualifiée répondant et s'organisant autour des valeurs du Développement Durable, respect de l'environnement et de la nature, également auprès des communes Stations Vertes du Gers. Le lien avec le tourisme est indéniable car cette volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants permet une Destination accueillante pour les touristes.

En 2016, le **jury départemental** composé de membres du Cae32, du Service Environnement et Tourisme du Conseil Départemental, d'AP32, Cpie, techniciens espaces verts, horticulteurs, professionnels du tourisme et du jardin, élus..., a réalisé 73 visites sur 19 jours parcourant plus de 2700 km.

Deux 2 niveaux d'intervention et d'accompagnement :

- dans le cadre du concours départemental, le CDT Destination Gers organise, anime et distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement. Ce permet d'encourager les communes à formaliser un projet global sur leur territoire. Sur les bases du règlement national, les critères d'appréciation sont adaptés aux spécificités locales et taille de la commune.

- en parallèle, elle accompagne, avec des membres du jury qualifiés, des communes qu'elle juge susceptible d'obtenir le label 1ère fleur suivant la grille de critères nationales.

Les critères

Une grille d'évaluation mise en place depuis 2 ans est utilisée par l'ensemble des jurys qui labellisent les communes (jurys régionaux et nationaux).

Si le label reste attaché au fleurissement, son champ d'action s'est élargi pour répondre à de nouveaux enjeux. **60 critères** définis au niveau national pour l'évaluation d'une commune sont sur la base d'une série de 6 grandes rubriques :



■ **La démarche de valorisation** : connaissance et prise en compte des exigences du label, connaissance et prise en compte du contexte local, stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement, cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion, prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement, présence du végétal toute l'année, stratégie de gestion, présence et cohérence de modes de gestion, pertinence de la gestion en fonction des lieux.

■ **Les actions d'animation et de promotion** de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.

■ **La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement** : les espaces verts d'accompagnement, les parcs et jardins publics, la mise en place d'arbustes et de plantes vivaces, la gestion différenciée des pelouses et couvre-sols, la qualité et pertinence du fleurissement... .

■ **La gestion environnementale et qualité de l'espace public** : modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant et préservant les ressources naturelles et la biodiversité.

■ **Les actions complémentaires mises en oeuvre pour favoriser la qualité des espaces publics** : mobilier urbain, voirie, façades, enseignes, propreté... .

■ **La cohérence et la pertinence des aménagements paysagers et de leur gestion** selon les différents lieux de la commune.

■ **La visite du jury** : présence d'un binôme élu et technicien, organisation de la visite, pertinence du circuit.

Lagenda

AVRIL - MAI

Lancement de la campagne départementale, envoi électronique du dossier d'inscription aux communes gersoises



JUIN

Réunion des membres du jury pour lancement du concours départemental

FIN JUIN - MI-JUILLET

Visites du jury départemental dans les communes inscrites / pour les communes déjà labellisées, le jury effectuera une visite de courtoisie

AOÛT - SEPTEMBRE

Saisie des notes et préparation palmarès / création graphique calendrier et affiches personnalisées

OCTOBRE

Réunion des membres du jury pour validation du palmarès

DÉCEMBRE

Remise des prix aux initiatives au Conseil Départemental / envoi des rapports aux communes

Les chiffres

14 communes labellisées de 1 à 4 fleurs

73 communes inscrites par an en moyenne / 19 jours de visites

20 à 30 personnes composent le jury / 200 personnes à la remise des prix aux initiatives

Le concours, c'est une dynamique départementale autour de divers acteurs en créant du lien entre les communes, favoriser les échanges, valoriser les territoires et les initiatives.

C'est aussi faire vivre et animer un réseau départemental de professionnels au service des communes en mutualisant les compétences d'acteurs locaux, faire bénéficier les communes de leurs conseils et en valorisant les bonnes initiatives afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des touristes.



www.tourisme-gers.com



■ COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME
DESTINATION GERS

3, boulevard de Roquelaure - BP 50106
32002 Auch Cédex
Tél. +33(0)5 62 05 95 95

■ **Contact**

Cathy PISTRE
Conseil en Développement à la population, aux
professionnels et aux collectivités
participatif@tourisme-gers.com

4 fleurs



Blaziert



Ordon-Larroque



Lectoure

3 fleurs



Auch



Castin



Roques

2 fleurs



Castelnau-Barbarens



Condom



Fleurance

*Dans le Gers,
14 communes labellisées*



Montréal du Gers

1 fleur



Castéra-Lectourois



Fourcès



Marciac



Riscle